

Le Préfet du Nord annule les premières festivités carnavalesques et entend les maires de la CUD à propos d'une clause de revoyure

Le Préfet du Nord décide d'annuler les festivités carnavalesques jusqu'au 15 février et retient la proposition des maires de la CUD d'une clause de revoyure à la fin janvier.

La dégradation des indicateurs épidémiques, la propagation rapide du variant Omicron et le rapport d'évaluation sanitaire de l'ARS remis au Préfet cette semaine ont conduit le représentant de l'Etat à décider d'annuler les prochaines festivités carnavalesques.

Réunis en Conférence des maires ce vendredi 17 décembre, **les maires de la Communauté urbaine de Dunkerque ont cependant proposé au Préfet une clause de revoyure à la fin janvier pour décider de la tenue ou de l'annulation de la fin de saison carnavalesque en fonction de l'évolution de la situation épidémique ces prochaines semaines.**

Attachés à la tradition du Carnaval sur le territoire, élément fort d'une culture et d'une identité communes, les maires de la CUD saluent la décision du Préfet d'avoir donné suite à leur proposition et réaffirment, en responsabilité, leur soutien aux décisions prises aujourd'hui par le représentant de l'Etat dans un objectif de protection des populations et de prévention sanitaire.

Vos contacts

Lorrie Gourdin

Coordnatrice des relations presse
Ville de Dunkerque
06 07 10 92 69
[lorrie.gourdin@cud.fr](mailto:lorrie.gourdin@ cud.fr)

Eric Angelica

Directeur de la communication
Ville de Dunkerque
06 08 76 93 95
eric.angelica@cud.fr

Thomas Roussez

Directeur opérationnel de la communication
Ville de Dunkerque
03 28 26 26 39
thomas.roussez@cud.fr